



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE MERCREDI LE 11 MAI 2022, 19h44
Édifce municipal

PRÉSENCES :

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Francine Fournier, | Mairesse |
| | Marcel Élément, siège no 1 |
| | Lise Garant, siège no 2 |
| | Michel Lindsay, siège no 3 |
| | Michel Breton, siège no 4 |
| | Lucien Beaudry, siège no 6 |

ABSENCES :

Jasmin Létourneau siège no 5

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

CONSTAT DE QUORUM

11.05.22.087

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'avis de convocation du 5 mai 2022 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur :

- Résolution pour accepter les états financiers 2021 ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

11.05.22.088

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU QUE les états financiers ont été présentés au conseil ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil :

- Accepte le rapport financier (états financiers) de 2021, tel que présenté par M. Kevin Allard de Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. qui a présenté les états financiers via visioconférence Zoom, au conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset ;
- mandate la firme Blanchette Vachon pour transmettre le tout au ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

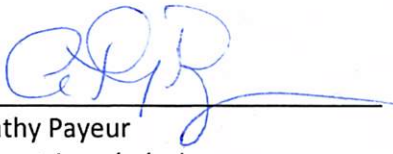
11.05.22.089

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h46

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Francine Fournier
Mairesse


Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière